



Bilan de la première semaine de la COP21 (30 novembre au 6 décembre) : Où en est-on concernant la prise en compte de l'eau ?

L'appel du Partenariat Français pour l'Eau, de ses membres et partenaires internationaux

Les membres du Partenariat Français pour l'Eau et leurs partenaires internationaux réunis autour de l'initiative « l'eau c'est le climat » - #Climateiswater, ont été très actifs la première semaine de la COP21 (30 novembre au 6 décembre) afin de rendre visible le lien entre l'eau et climat et le besoin d'agir à tous les niveaux pour répondre aux défis du changement climatique pour la ressource en eau.

La COP21 est un événement qui réunit plus de 40 mille personnes, 195 pays, pour définir les contours de nos trajectoires de réduction des gaz à effets de serre autour d'un accord international sur le climat. La COP 21 (conférence des parties sur le climat), qui se tient à Paris est particulièrement importante cette année car elle doit définir les bases d'un nouvel accord contraignant qui donnera suite au protocole de Kyoto et offrira une vision de notre transition écologique pour l'après 2020.

L'eau est une des premières victimes du changement climatique, avec plus de 90% des catastrophes naturelles liées à l'eau. Les sécheresses et inondations qui ont touchées le sud de la France, la Californie, le Bangladesh, Pakistan, la Syrie, ne sont que l'expression de la variabilité accrue des pluies et l'augmentation des températures dans des régions déjà vulnérables.

Cependant la question de l'eau douce n'est pas centrale aux questions climatiques, notamment au niveau des négociations.

La COP21 porte essentiellement sur 4 piliers fondamentaux : l'Accord de Paris lui-même, les contributions nationales par pays, les financements et l'Agenda de l'action et des solutions. L'organe chargé d'élaborer les bases de l'Accord de Paris est le Groupe de travail spécial sur la plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP).

Les membres du Partenariat Français pour l'Eau avec leurs partenaires internationaux ont été très actifs cette première semaine pour :

- Demander à ce que les pays s'engagent à respecter la barrière des 2 degrés Celsius d'augmentation des températures depuis l'ère préindustrielle. Aujourd'hui une analyse de la somme des trajectoires présentées par les pays en termes d'atténuation est comprise entre + 2,7 et 3,5 degré selon les études. Cette situation est particulièrement difficile pour certaines régions de la planète déjà impactées. Les membres du PFE rappellent que l'eau joue un rôle important dans l'atténuation (hydroélectricité, valorisation des boues pour

générer de l'énergie, réduction des besoins énergétiques des infrastructures d'eau. Par exemple, en Californie 70% de l'électricité est dédiée à pomper, transporter et traiter l'eau).

- Le PFE avec ses partenaires internationaux a aussi appelé à ce que la question de l'eau soit mentionnée dans l'Accord dans son préambule comme dans son volet adaptation.
- Les membres du PFE ont appelé fortement pour un renforcement des capacités des pays dans leurs contributions nationales (INDC), notamment francophones, pour la prise en compte de l'eau et la mise en place localement de politiques mariant la gestion de l'eau et du changement climatique.
- Ils ont rappelé le rôle fondamental de prendre en compte l'eau dans les financements prévus au plan international (comme le Fonds vert), au niveau des bassins et au plan national pour l'eau et le climat.
- Finalement, ils ont rappelé le rôle important de la société civile pour le renforcement des actions des Etats avec des solutions concrètes à leur niveau, entreprises, collectivités, organismes scientifiques, ONG, autorités locales etc.

Des avancées pour la question de l'eau

La première semaine de la COP21 a permis certaines avancées concernant la prise en compte de l'eau dans cette COP et dans les futures COP.

En premier lieu, l'eau a été largement reprise au niveau de tous les acteurs pour présenter des solutions concrètes liées au changement climatique.

Ceci a notamment été perceptible au sein du Plan d'action de Lima à Paris (LPAA), plan d'action qui s'est tenu la première semaine de la COP21 et qui a présenté de nombreux engagements de la société civile. Une section de ce plan d'action a été dédiée à l'eau et au climat lors de la journée du 2 décembre 2015. Un Pacte des bassins regroupant près de 290 bassins a été présenté pour rendre la gestion de l'eau à ce niveau plus résiliente au changement climatique. 40 entreprises se sont elles aussi engagées autour de l'Alliance des entreprises pour réduire leur empreinte eau au niveau de leur processus de fabrication. 20 associations de jeunes ont elles aussi pris un engagement de sensibilisation sur la question de l'eau et du climat.

Une coalition de mégapoles, regroupant 10 mégapoles clés de 85 millions de personnes, a lancé une plateforme d'échanges de connaissance en relation avec l'UNESCO IHP et l'association ARCEAU.

Dans le cadre du LPAA, des engagements financiers pour la question de l'eau ont été présentés tel celui de la Banque Mondiale, qui s'est engagés sur un montant de 200 millions de dollars pour augmenter la sécurité hydrique et la résilience au climat des régions côtières, ainsi qu'un programme financier de 50 millions d'euros de l'Agence France de Développement et de 15 millions du Sénégal pour protéger 300 000 personnes des inondations à Pekine, dans la banlieue de Dakar (Source communiqué presse LPAAA du 2 décembre).

Les engagements pris au niveau du LPAAA pour la question de l'eau ont été présentés vendredi 5 décembre lors de l'Action Day à des représentants et figures clés du climat et du développement tels François Hollande, Ban Ki Moon, Al Gore, Sean Penn.

Un enjeu important de ce cadre d'action sera d'assurer un suivi de ces engagements de COP en COP pour qu'au-delà des déclarations des actions concrètes puissent être mise en œuvre.

La journée du 2 décembre était la journée de l'eau et du climat, journée dédiée à la présentation d'actions sur l'eau et le climat, qui a permis à un ensemble d'acteurs variés de présenter des solutions. Plus de 300 personnes étaient notamment réunis sur l'Espace Société Civile du Bourget dans l'auditorium Nelson Mandela.

Lors de cette journée, une conférence entre la Ministre Française de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie, Ségolène Royale et la Ministre déléguée auprès du ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement du Maroc, chargée de l'Eau, Charafat Afaïlal, a été organisée. Les deux ministres ont présentées l'idée de travailler conjointement dans la perspective de la COP22 du Maroc, lors d'un évènement préparatoire à celle-ci, en mi-juin sur la question de l'eau et du climat.

Une autre avancée à citer est celle de la prise en compte de la question de l'eau dans le Contributions Nationales présentées par pays (INDC). 185 pays ont apporté leur Contribution pour réduire les gaz à effets de serre représentant plus de 95% des émissions de gaz à effets de serre en 2010. Une estimation des contributions réalisée par le PFE sur 129 contributions a dévoilé que 92% des INDC ont un volet adaptation mentionnant l'eau comme axe d'actions.

Cependant le niveau de détails des actions prévues pour la question de l'eau dépend de pays en pays. Il porte surtout sur l'eau agricole, la gestion des risques, la gestion intégrée des ressources en eau et l'accès à l'eau potable. La question de l'hygiène et de l'assainissement reste une grande oubliée.

Il reste un réel besoin de définir le contour de ces actions, afin qu'elles soient résilientes et soutenables, et d'éviter des mesures pouvant générer une mal-adaptation (renforcement des vulnérabilités).

Entre optimisme et réserve envers la nouvelle ébauche d'accord présentée en fin de semaine par les négociateurs

A l'heure d'entamer la deuxième semaine de la COP, une nouvelle ébauche d'accord a été remise par les négociateurs le 5 décembre qui ont trouvé un compromis (ce qui n'était pas évident) et produit un texte qui va être discuté demain lundi par les ministres. Elle offre une nouvelle base de négociations mais de nombreux sujets litigieux perdurent.

Ce texte comporte de nombreuses parties entre crochets et options sur les points difficiles (sources Good Planet, Green Cross et PFE):

On notera tout d'abord que la question de l'eau et des territoires et toute référence aux Objectifs de Développement Durable post 2015 restent absentes du texte.

1. Objectif de l'Accord pour limiter le réchauffement global à + 2°C :

Fixe-t-on un objectif global et un calendrier (par exemple réduire de 40 à 70% les émissions d'ici 2050 comme le préconise la science)? Et une trajectoire pour l'atteindre?

Fait-on figurer dans le texte l'idée qu'il faut à terme se passer des énergies fossiles? Une perspective à laquelle s'opposent totalement les pays pétroliers et charbonniers. En outre, de nombreux pays, notamment les plus menacés comme les Etats insulaires, militent pour limiter le réchauffement à 1,5°. Le texte actuel encore un flou sur de nombreuses options, objectif à 1,5 degrés, 2 degrés ?

2. Révision des engagements

En vue de cette COP, 185 pays ont publié leurs plans à l'horizon 2025 ou 2030 pour essayer de limiter leurs émissions de gaz à effet de serre.

Une participation remarquable. Sauf que ces promesses, définies librement par chacun, sont insuffisantes: même si elles étaient tenues, la hausse du mercure serait ramenée de plus de 4°C à environ 3°C en 2100.

Pour rester à +2°C, de plus en plus de pays voudraient une révision à la hausse des engagements, tous les cinq ans.

Mais au-delà de ce principe, calendrier et contenu restent un point dur des négociations: Comment évaluer les progrès réalisés? A partir de quand? A ce stade, le projet d'accord mentionne 2020, 2021 (proposition de l'UE) ou repousse la réflexion à plus tard. Les ONG demandent dès 2017 ou 2018.

3. Aide financière aux pays du Sud

Ce point est l'un des plus épineux.

En 2009, les pays riches ont promis de verser 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 pour financer les politiques climatiques des pays en développement, qui vont pour la première fois s'engager à des efforts pour limiter leurs émissions.

Les destinataires veulent des assurances sur le déboursement de cette somme, et qu'elle augmente après 2020 pour financer leurs énergies propres mais aussi les mesures d'adaptation aux effets du réchauffement (digues, alerte météo, semences résistantes...).

Les pays industrialisés, eux, ne veulent plus être les seuls à payer et demandent une contribution de certains pays en développement (Chine, Corée du sud, riches pays pétroliers...). Ces derniers rétorquent que les pays du Nord doivent d'abord faire leur part, s'appuyant sur la convention-cadre de l'ONU qui date de 1992.

Quelle répartition de cette aide entre projets d'atténuation et d'adaptation ?

4. La répartition de l'effort

Le Protocole de Kyoto a instauré une division stricte entre pays développés/en développement, seuls les premiers étant tenus d'agir.

Les pays industrialisés voudraient assouplir cette ligne de partage mais des pays comme l'Inde refusent de l'effacer, au nom de leur droit au développement et de la responsabilité historique du Nord.

Ce point très sensible se décline tout au long du projet d'accord, notamment sur la répartition des efforts de réduction des émissions, ou encore les règles devant s'appliquer aux uns et aux autres pour vérifier qu'ils font bien ce qu'ils ont promis.

5. Pertes et dommages

Certains pays veulent être aidés pour faire face aux impacts impossibles à prévenir du changement climatique, comme la désertification. La question des déplacés climatiques est aussi mise en avant. Des demandes rassemblées sous l'intitulé « pertes et dommages ».

Les Etats-Unis, qui refusaient toute mention du sujet dans le futur accord, ont assoupli leur position, les pays les plus vulnérables jugeant ce point crucial. L'Allemagne semble ouverte à la mise en place d'un tel mécanisme.

Ne figure cependant pas dans le paragraphe de compromis le mot tabou de « compensation », Américains et Européens redoutant d'ouvrir la voie à de possibles actions en justice.

6. Un accord contraignant?

Cette annonce de certains Chefs d'Etat sera probablement très difficile à inscrire dans l'Accord hormis sous forme d'un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des engagements pris par les pays. Pour l'instant, la question reste à trancher.

7. Adaptation

La reconnaissance du rôle des gouvernements locaux a disparu, celle des savoirs traditionnels également, les éléments les plus concrets proposant des objectifs et des axes de travail sur l'eau, les océans, la transition énergétique des territoires....ne sont que très peu précisés. Seule maigre source de consolation, une formule qui persiste, rattachement timidement les droits (et devoirs) humains et le dérèglement climatique.

L'adaptation est pourtant devenue incontournable des stratégies d'atténuation et constitue une condition impérative pour que les pays en développement adhèrent à l'Accord.

Et pourtant, le Lima-Paris Action Agenda montrant la mobilisation de l'ensemble des acteurs non-étatiques est sans précédent. Pour l'eau, le Pacte des bassins constitue une première étape sur laquelle construire.

Les multiples side-events et travaux réalisés par ces acteurs depuis le début de la COP montrent, si besoin était, les réelles réussites apportées par les approches inclusives, concrètes, opérationnelles, sur les territoires. Ces solutions se mettent en place, concrètement, au nord comme au sud: on parle **eau**, littoral et océan, agriculture, transport, bâtiment, transition énergétique - ce sont des co-constructions entre les collectivités locales, les entreprises et les associations, englobant la science, les savoirs coutumiers, le partage d'expériences et la coopération décentralisée.

Le Partenariat Français pour l'Eau agit pour que les parties, dès lundi matin :

- Mettent en œuvre les messages des Chefs d'Etat et de gouvernement délivrés au début de la COP 21;
- Incorporent, dès la COP21 et encore plus sur la trajectoire COP21 / COP22, les avancées concrètes du Lima-Paris Action Agenda et des actions présentées par la société civile et fassent réellement du texte issu de la COP21 la trajectoire des solutions, du concret et des engagements ;
- Reformatent le dispositif de négociations pour une approche inclusive sur les territoires et un agenda climat connecté aux agendas géopolitiques, économiques et sociaux.

Ces actions devront être reprises au niveau de la COP22 à Marrakech au Maroc, pays pour lequel la question de l'eau et de la lutte contre les sécheresses est fondamentale.